



FRUIT & VEGETABLE
GROWERS
OF CANADA

PRODUCTEURS
DE FRUITS ET LÉGUMES
DU CANADA



FICHE DE RENSEIGNEMENTS
DES PFLC
TARIFS DOUANIERS
AMÉRICAINS ET LEURS
RÉPERCUSSIONS SUR LES
PRODUCTEURS CANADIENS

Dernière mise à jour :
3 avril 2025



Fiche de renseignements des PFLC : Tarifs douaniers américains et leurs répercussions sur les producteurs canadiens

1. Où en sont les tarifs douaniers américains sur l'agriculture canadienne et ses secteurs clés?

Les fruits et légumes cultivés au Canada répondent aux critères et ne sont pas soumis aux tarifs douaniers à l'heure actuelle.

En date du 3 avril 2025, les déclarations officielles indiquent que les marchandises conformes à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), c'est-à-dire celles respectant les règles d'origine de l'accord, sont exemptées des nouveaux tarifs douaniers imposés par les États-Unis ¹.

Que devraient faire les producteurs?

- Assurez-vous que les exportations sont conformes aux règles d'origine de l'ACEUM.
- Les produits qui étaient auparavant exemptés de tarifs douaniers en vertu des règles de la NPF y sont désormais soumis, à moins qu'ils ne soient conformes à l'ACEUM.
- Consultez un courtier en douane ou un expert en commerce pour vous assurer de la conformité de vos produits.

2. Comment le Canada réagit-il à ces tarifs douaniers?

- 4 mars 2025 : Le Canada a imposé des contre-tarifs sur 30 milliards de dollars d'importations américaines².
- D'autres mesures de rétorsion sont à l'étude et pourraient être annoncées dans les mois à venir.

3. Qui est responsable de payer les tarifs douaniers?

CONTEXTE :

- Des tarifs douaniers ont d'abord été imposés le 4 mars 2025¹.
- La suspension temporaire des tarifs pour les produits conformes à l'ACEUM a débuté le 7 mars.
- Aucun remboursement n'est offert pour les tarifs payés entre le 4 et le 6 mars¹.

¹ https://www.whitehouse.gov/fact-sheets/2025/04/fact-sheet-president-donald-j-trump-declares-national-emergency-to-increase-our-competitive-edge-protect-our-sovereignty-and-strengthen-our-national-and-economic-security/?utm_source=chatgpt.com

² <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/03/le-gouvernement-du-canada-annonce-un-ensemble-robuste-de-mesures-tarifaires-en-reponse-aux-droits-de-douane-americains-injustifies.html>



Les tarifs douaniers sont facturés aux importateurs américains, mais les coûts se répercutent généralement le long de la chaîne d'approvisionnement. Il en résulte une augmentation des prix pour les consommateurs canadiens et américains.

Les producteurs pourraient être confrontés à des marges de profit plus faibles, à des pressions contractuelles ou à des changements de prix. Les tarifs douaniers constituent une taxe sur le commerce, dont la charge est répartie entre les entreprises et les consommateurs.

4. Les entreprises peuvent-elles bénéficier d'un allègement des contre-tarifs du Canada?

Oui. Les entreprises touchées par les contre-tarifs canadiens peuvent demander un allègement par l'intermédiaire du [cadre de remise du gouvernement fédéral](#).

5. Quel est l'impact à long terme sur le commerce avec les États-Unis?

Bien que les fruits et légumes canadiens soient actuellement exemptés des tarifs douaniers américains, l'environnement commercial global reste incertain.

Si les tarifs douaniers sont rétablis, les producteurs pourraient être confrontés à des difficultés majeures, en particulier ceux qui dépendent des marchés américains. De plus, si, comme certains au sein de l'administration américaine et ailleurs l'ont suggéré, l'imposition de ces tarifs douaniers est une tactique visant à faire pression sur les partenaires commerciaux pour qu'ils se rendent à la table des négociations, le Canada et les producteurs canadiens doivent se préparer à une renégociation corsée de l'ACEUM.

6. Comment puis-je contribuer aux efforts en matière de défense des intérêts?

La contribution des producteurs est essentielle. Voici quelques manières de soutenir les efforts des PFLC en matière de défense des intérêts :

- **Partagez les répercussions financières** : Aidez à étayer le dossier en documentant la façon dont l'incertitude actuelle affecte votre entreprise. Courriel : ustariffs@fvgc.ca
- **Maintenez votre implication** : Les PFLC continuent de rencontrer des représentants du gouvernement et de l'industrie afin de promouvoir des solutions axées sur les producteurs.

Offrez de la rétroaction :

On peut s'attendre à ce que le gouvernement du Canada consulte les entreprises canadiennes dans tous les secteurs de l'économie pour ajuster sa réponse face aux nouvelles réalités commerciales. Les PFLC solliciteront l'avis de leurs membres, et votre participation sera cruciale pour une réponse solide à l'échelle du secteur.

7. Existe-t-il des programmes gouvernementaux pour soutenir les producteurs qui pourraient être touchés par les tarifs douaniers?



Oui. Le gouvernement du Canada a mis en place les programmes de soutien suivants :

- **Financement agricole Canada (FAC) – Programme de soutien à la clientèle en cas de perturbations commerciales**
1 milliard de dollars canadiens de prêts pour aider les entreprises agricoles et alimentaires à gérer le stress financier lié aux tarifs douaniers.
- **Exportation et développement Canada (EDC) – Soutien aux exportateurs**
5 milliards de dollars canadiens sur deux ans pour soutenir la diversification des marchés et atténuer les pertes à l'exportation.
- **Banque de développement du Canada (BDC) – Prêts à faible taux d'intérêt**
500 millions de dollars canadiens de financement pour les entreprises directement touchées par les tarifs douaniers.
- **Assurance-emploi (AE) – Amélioration du programme de Travail partagé**
Versement de prestations d'assurance-emploi aux travailleurs touchés par une baisse d'activité en raison des tarifs douaniers.
Cette mesure vise à aider les employeurs à conserver leurs travailleurs qualifiés tout en bonifiant les salaires.

Les producteurs doivent consulter FAC, EDC, la BDC ou les agences fédérales pour connaître les conditions d'admissibilité et les modalités d'application.

Les PFLC militent également pour des mesures de soutien spécifiques au secteur et adaptées aux besoins des producteurs de fruits et légumes.

8. Où puis-je trouver plus d'informations et de mises à jour?

Les PFLC continueront à partager des mises à jour par les moyens suivants :

- Messages aux membres
- Communications directes par courriel
- Site Web des PFLC

9. Campagne électorale et conséquences sur notre travail de plaidoyer relatif aux tarifs.

Le Canada se trouve actuellement en période de campagne électorale fédérale.

Les ministères gouvernementaux sont restreints dans leurs actions concernant le commerce et les tarifs douaniers.

- Les producteurs peuvent toujours faire part de leurs réactions et de leurs préoccupations aux représentants du gouvernement.
- Cependant, les responsables pourraient ne pas être en mesure de répondre ou d'agir pendant la campagne électorale.



Les PFLC continueront à suivre l'évolution de la situation et à défendre les priorités des producteurs.

10. Mesures et soutien des PFLC en faveur des producteurs

- **Opposition aux tarifs douaniers sur les produits alimentaires :** Les PFLC ont demandé au Canada d'imposer des tarifs douaniers similaires à ceux des États-Unis dans les domaines où l'agriculture n'était pas exemptée. Les PFLC continueront à défendre le commerce libre et équitable.
- **Soumissions officielles :** Les PFLC ont soumis une réponse au nom de l'industrie visant à limiter les perturbations du commerce des fruits et légumes frais, accompagnée d'un nouveau rapport important qui présente les répercussions des tarifs douaniers sur notre secteur et appelle le gouvernement à moderniser son système de filet de sécurité.
- **Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez prendre un moment pour télécharger notre nouveau rapport, [Des mesures extraordinaires pour des temps inédits : Soutenir l'horticulture canadienne aujourd'hui et demain](#), et partagez-le avec votre réseau.**
- **Communication avec les membres :** Mises à jour régulières par le biais de messages aux membres et de communiqués de presse.
- **Collaboration avec le gouvernement :** Discussions continues avec AAC, l'ASFC et des fonctionnaires responsables du commerce.
- **Promotion de la GRE** Poursuite des efforts en vue d'obtenir un meilleur soutien en matière de gestion des risques d'entreprise pour les producteurs concernés.